# Lettre Flash CPE N°88

**Vos élus Académiques des CPE du SE-UNSA :**

**Titulaire : José Fontana : 06.15.34.93.91 cpe-se-unsa@orange.fr**
**Titulaire : Isabelle Couratier : 06.34.19.16.19 couratier.isabelle@gmail.com**
**Suppléant : Pierre Jean Ottaviano : pj88.8@free.fr**
**Suppléante : Caroline Briot : carolinebriotmignet@gmail.com**

**Siège : 17 rue Julia 13005 Marseille 04.91.61.52.06 ac-aix-marseille@se-unsa.org**
Site acad : http://sections.se-unsa.org/aix-marseille/ site national : www.se-unsa.org

## 1) Rentrée 2010 : Au-delà de la grande illusion

Comment faire croire qu'on améliore l'école quand en réalité, on la saigne depuis 3 ans et qu'on prévoit de la saigner encore les trois années prochaines ? Luc Chatel, en cette rentrée, a exercé ses talents, réels, d'illusionniste mais n'est pas parvenu à convaincre l'opinion qu'on peut toujours faire mieux avec toujours moins !

Pourtant, il a essayé d'esquiver les sujets qui fâchent en multipliant les initiatives comme autant de diversions pour masquer l'essentiel, à savoir le renoncement à une école de la réussite de tous.

Première tentative de diversion, dans la droite ligne de la séquence politique présidentielle de l'été, l'annonce par le ministre de sanctions automatiques en cas de violence verbale ou physique à l'encontre des personnels. Comme si les élèves n'étaient déjà pas sanctionnés dans ce cas, comme si rien n'existait avant lui ! Fidèle à son habitude, il communiquait sur un projet de décret qui sera soumis au Conseil supérieur de l'Education du 30 septembre (voir article 5 plus bas). Un texte présenté comme redonnant sens aux sanctions pour plus d'efficacité. Sauf qu'il ne résout rien des difficultés auxquelles sont confrontés les établissements au climat scolaire dégradé puisqu'il ne s'accompagne d'aucun renforcement des équipes éducatives pour le mettre en œuvre.
Oui, le ministère tente de faire diversion. Il donne l'illusion, l'illusion du mouvement, l'illusion du changement. Il multiplie à la marge les dispositifs dits « expérimentaux » sans jamais s'attaquer aux changements de fond, pourtant indispensables.

Ces dispositifs, ce sont les 105 établissements CLAIR répartis dans 10 académies (dont 13 dans notre académie), les 250 établissements « cours le matin, sport l'après-midi », les 53 établissements disposant d'un policier référent, les internats d'excellence ou les établissements de réinsertion scolaire. Palliatifs ponctuels, ces dispositifs ne pourront jamais constituer une réponse aux défis auxquels est confrontée notre école. Ils dessinent, comme le dit Marilyne Baumard, dans le Monde du 2 septembre « une politique du compte-goutte et de l'exception ».

Et encore, nous le savons, nous qui sommes en lien direct avec ces établissements, alors que les circulaires parues pour le moins tardivement (juillet et août) se révèlent ambitieuses dans leur rédaction, la réalité sur le terrain est beaucoup plus modeste. Comment pourrait-il en être autrement quand, dans la quasi-totalité des cas, le dispositif a été imposé aux établissements à la veille des vacances d'été, sans implication de l'équipe pédagogique, sans projet validé par le Conseil d'Administration ? Car, à l'opposé des discours tenus par le ministre sur la libération des énergies par la responsabilisation et l'autonomie accrue des équipes, c'est bien d'en haut que partent les injonctions à expérimenter, véritable détournement de l'article 34 de la loi d'orientation au profit de la politique de communication du ministre. « Cours le matin, sport l'après-midi » se traduit dans les faits par une ou deux classes qui bénéficient d'un temps supplémentaire d'accompagnement éducatif avec activités sportives et/ou culturelles. Les préfets des études dont on avait cru comprendre qu'ils renforceraient les équipes de vie scolaire dans les établissements CLAIR (un par niveau) ne sont pas présents à la rentrée, faute de moyens complémentaires disponibles dans les rectorats. **Nous sommes en train de faire le point au niveau académique des établissements CLAIR. Nous vous ferons un bilan des mesures mises en place lors d'un stage syndical spécial en janvier. Ce stage aura pour but de vous informer de ce nouveau dispositif, des conséquences sur nos missions et notre avenir, les répercussions sur les mutations et bien sur, sur notre positionnement.**

En revanche, là où il y a des moyens, c'est dans les internats d'excellence, seul dispositif à bénéficier de la manne du grand emprunt, une enveloppe de 500 millions d'euros. La presse s'est largement fait l'écho de l'ouverture de 11 nouveaux établissements cette année après l'ouverture de celui de Sourdun l'an dernier. Le bilan, après un an de fonctionnement est présenté comme très positif (il suffit de voir le succès de notre internat d'excellence de Barcelonnette). Comment pourrait-il en être autrement dans une structure pour élèves identifiés comme « méritants », en réussite, adhérant au programme de l'école, et qui bénéficient de taux d'encadrement et de financements de projets incomparables avec ceux des établissements ordinaires ?

On voit dans cet exemple la logique à l'œuvre. Il ne s'agit pas de faire avancer la démocratisation du système scolaire par une politique généralisée de lutte contre l'échec scolaire. Un tel programme coûte cher et puis, au fond, est-ce de l'argent bien dépensé quand on pense en son for intérieur que l'échec scolaire relève de la responsabilité individuelle de chaque élève ? Après tout, s'ils passaient plus de temps sur leurs devoirs, ils réussiraient mieux ! Certains y arrivent bien ! Et c'est Brice Hortefeux qui dit tout haut ce que pense tout bas ce gouvernement : « Je trouve qu'on a trop parlé de l'échec de l'école plutôt que celui de l'élève qui ne travaille pas assez, » confiait-il au Monde le 23 août. Ou comment nier ce que toutes les études ont mis en évidence, à savoir que le tri scolaire se fait moins sur le mérite que sur les origines socio-économiques. L'OCDE, d'après les résultats à Pisa 2006 classe la France 24ème sur 29 en termes d'équité scolaire.

Mais avec les convictions de Brice Hortefeux, il suffit donc, et ça donne bonne conscience à moindre coût, de mettre en place des programmes en direction des élèves méritants. On a déjà évoqué les internats d'excellence. On pourrait y ajouter l'assouplissement de la carte scolaire, les bourses au mérite, les stages de préparation à l'entrée en prépa.

« Changer d'école, plutôt que changer l'école ! », pour citer à nouveau l'article du Monde. Les réponses individuelles pour ceux qui sont aptes à s'en saisir, c'est-à-dire quelques milliers d'élèves. Pour les autres, c'est-à-dire, près de 12 millions, une implacable dégradation des conditions d'apprentissage au fil des suppressions de postes et de l'exploitation systématique des « gisements d'efficience »…

Difficile de garder le moral en cette rentrée 2010 !

C'est dans ce contexte déprimant que se met en place la nouvelle classe de seconde et que devient obligatoire à l'école et au collège le Livret personnel de compétences… On ne s'étonnera pas que l'enthousiasme ne soit pas au rendez-vous, même si, sur le fond, ces 2 chantiers peuvent se révéler porteurs de perspectives positives pour la démocratisation de notre système éducatif. Quand les conditions de travail se dégradent, et quand, au plus haut niveau, on offre comme toute réponse aux défis auxquels est confronté le service public d'éducation, la logique du « sauve qui peut » individuel, en validant ainsi l'idée qu'il n'y a plus rien à espérer pour la masse, on ne crée pas les conditions d'une dynamique positive…

Soyons lucides, nous n'avons rien à attendre de ce gouvernement, rien à attendre de ce président. Dès maintenant, il nous faut nous mobiliser pour élaborer un projet alternatif cohérent. Pas un projet qui touche à la périphérie de l'école, pas un projet qui tourne autour du pot comme le fait le ministre actuel, ou comme l'ont fait les responsables politiques de gauche comme de droite qui l'ont précédé . Non, un projet qui rentre dans le dur, dans les contenus, dans les démarches pédagogiques, dans l'organisation pédagogique, qui interroge le travail réel des élèves, et qui donc réexamine sans tabou les missions des enseignants, l'organisation de leur travail… C'est ce que nous vous proposons de faire avec l'action collège…**interviews, expériences, analyses… Donnez votre avis, prenez la parole.**

**A vous de jouer !**

## 2) Maintien des primes et indemnités pendant les congés.

Le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 fixe les conditions du maintien des primes et indemnités pendant les congés dans la Fonction Publique d'État pour les titulaires ou les non titulaires. Il a pour but l'harmonisation des procédures existantes. La nouveauté principale réside dans le maintien intégral des primes et indemnités versées aux agents de la Fonction Publique d'État **en cas de congés pour maternité, paternité et d'adoption**. **Concernant les congés ordinaires de maladie, les primes et indemnités sont maintenues pendant trois mois, puis réduites de moitié pendant neuf mois**.

Le décret prévoit quelques exceptions (primes et indemnités concernant les remboursements de frais de déplacement par exemple).

**L'avis du SE-UNSA**

C'était une revendication du SE-UNSA. Elle a été portée par l'UNSA Fonction publique et vient d'aboutir. Elle met fin à une injustice criante entre les personnels de différents ministères.
Jusqu'alors, l'Éducation nationale privait les collègues de leurs indemnités pendant ces congés.

## 3) Indemnité pour le tutorat en lycée et Préfet des études

**Le décret N° 2010-1065 du 8 septembre 2010 institue une indemnité pour diverses fonctions d'intérêt collectif** pour les **personnels enseignants et CPE, titulaires et non titulaires** assurant **l'intégralité de leurs obligations de service** et qui assurent des fonctions de :

- **préfet des études** dans les collèges et les établissements d'éducation spéciale dans les collèges participant au programme " collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite" **(CLAIR)**

**- tutorat des élèves** (une des rares activités rémunérées pour les CPE et obtenu sur les seuls amendements du SE-Unsa lors de la négociation avec le ministère) dans les classes des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels,

**Mise en oeuvre:**

Le chef d'établissement, en fonction de l'enveloppe déléguée par le recteur d'académie, présente les modalités de mise en oeuvre des activités en **conseil d'administration**, après avis du conseil pédagogique. Chaque année, le chef d'établissement doit présenter **un bilan** de la mise en oeuvre des activités au conseil pédagogique.

**Montant de l'indemnité**

Le taux annuel **de base** de l'indemnité pour fonctions d'intérêt collectif est fixé à **400 euros** et le taux annuel **plafond à 2400 euros**. Il est décidé lors du conseil d'administration.

**L'avis du SE-UNSA :** L'avis du chef d'établissement est encore une fois prééminent. Cela risque d'induire des inégalités et donc des conflits supplémentaires. Nous rappelons que nous déconseillons fortement aux collègues de s'engager dans la fonction de Préfet des études (voir LFn°86)

## 4) Budget 2011 : le pilonnage continue

En dépit des conclusions sans appel du rapport de l'IGAEN, le gouvernement s'obstine à supprimer 16 000 emplois dans le budget 2011.

Le principe de parité, systématiquement argumenté par l'enseignement privé pour obtenir des créations d'emplois, est vite abandonné dès lors qu'il s'agit des suppressions. Ainsi l'enseignement public va-t-il supporter 90% des amputations budgétaires, alors même que la démographie scolaire continue à y croitre.

Dans les écoles, les prévisions sont éclairantes. La DEPP indique qu'avec 2400 élèves de moins en 2011, les écoles privées continuent leur dégringolade démographique entamée en 2008 et 2009. Les écoles publiques, quant à elle, vont devoir accueillir 3900 élèves supplémentaires et subiront 3367 suppressions de postes !

Le projet de budget révèle les leviers qui seront actionnés : augmentation de la taille des classes, scolarisation des enfants de deux ans sacrifiée, remplacements limités… La dégradation des conditions d'enseignement s'intensifie.

Dans le second degré, les effectifs constatés à cette rentrée sont très largement supérieurs aux prévisions qui avaient commandé au retrait de moyens. Pour 2011, près de 50 000 élèves supplémentaires sont attendus. L'annonce de 4800 suppressions sonne comme une provocation ! Pis, en désignant particulièrement les collèges comme cible principale de ces retraits, on accroît les difficultés d'un étage du système éducatif actuellement en grande souffrance.

Quant à l'amputation supplémentaire des crédits de fonctionnement, elle pourrait bien voir apparaître des situations de cessation de paiement dans certains rectorats comme le pointait le dernier rapport de l'inspection générale.

Les 400 millions d'économies réalisées sur le dos de l'Education nationale apparaissent disproportionnées au regard des milliards concédés ici ou là. Alors que d'autres pays, comme l'Allemagne ou les Etats-Unis, préservent et abondent les budgets alloués à l'Education, la vision uniquement gestionnaire du service public ne prépare en rien la sortie de crise. Le SE-Unsa condamne cette logique qui hypothèque l'avenir de notre pays.

## 5) Sanctions disciplinaires au CSE

**Le ministère a tenté (sans succès) d'obtenir l'adhésion du Conseil Superieur de l'Education sur son projet de décret sur les sanctions disciplinaires en l'amendant très largement. Il en résulte un texte moins « sécuritaire » et plus facilement applicable dans les établissements que la première version. Le SE-UNSA a refusé de prendre part au vote pour marquer son « ras-le-bol » d'une politique qui fragilise les équipes de vie scolaire et dégrade les taux d'encadrement tout en prétendant s'attaquer sérieusement à l'insécurité.**

Le décret sur les sanctions disciplinaires apporte un nombre restreint de modifications aux pratiques actuelles.

1) Le chef d'établissement est tenu d'engager une procédure disciplinaire lorsqu'un personnel est victime de violence verbale ou lorsqu'un élève commet un acte grave contre un personnel ou un autre élève.
2) Il est tenu de convoquer le conseil de discipline lorsqu'un personnel est victime d'atteinte physique.
3) L'exclusion temporaire est limitée à 8 jours.
4) L'échelle des sanctions inclut l'exclusion de classe (exclusion internée) et la mesure alternative de réparation ou de compensation.
5) La commission de vie scolaire est institutionnalisée sous la dénomination de « commission éducative ». Sa composition sera fixée par le conseil d'administration et comprendra au moins un parent d'élève.

Le décret institutionnalise des pratiques que de nombreux établissements avaient déjà mises en œuvre. Le risque de cette institutionnalisation est d'introduire de la rigidité là où la souplesse était souvent gage d'efficacité. C'est le cas en particulier de la commission éducative : la présence systématique et obligatoire d'un parent d'élève peut compliquer son efficacité. La proposition de créer la « Commission éducative » dont le rôle est de « gérer les sanctions » permet éventuellement de la différencier des « Commissions Vie scolaire » dont les attributions, dans les établissements où elles existent, sont souvent beaucoup plus larges.

L'obligation faite au chef d'établissement d'engager des procédures a pour objectif d'assurer une égalité de traitement d'un établissement à l'autre. Mais elle peut avoir des effets pervers : inflation des procédures ou au contraire dissimulation des actes répréhensibles pour échapper à des procédures lourdes.

A noter que le ministère a supprimé toute notion d'automaticité de procédures disciplinaires en cas de récidive, point sur lequel nous étions très fortement intervenus en juillet et dans les rencontres bilatérales que nous avions eues avec le cabinet en amont.

La limitation à 8 jours de l'exclusion temporaire a pour objectif d'éviter le décrochage scolaire qu'induit souvent une trop longue absence. Cependant, comme elle peut être renouvelée, on ne change pas vraiment la problématique. Le chef d'établissement peut prononcer toutes les sanctions sauf l'exclusion définitive qui reste de la compétence du conseil de discipline. Du coup, celui-ci risque de devenir la machine à exclure !

L'introduction de l'exclusion internée et de mesures alternatives est, du point de vue éducatif, intéressante. Néanmoins, leur mise en œuvre sera compromise par l'absence de moyens humains pour assurer l'encadrement et le suivi des élèves sanctionnés.

En résumé, un texte qui n'apporte pas de bouleversements (on a échappé au pire du sécuritaire) mais un cadre un peu plus contraignant pour les équipes éducatives. Ce n'est certainement pas ce qu'elles attendaient du ministère. Ce qu'elles attendent, c'est un projet fort et mobilisateur pour l'école et les moyens de le mettre en œuvre (voir déclaration C. Krepper en ouverture du CSE sur le site : http://www.se-unsa.org/spip.php?article2510). Une circulaire d'application va être élaborée rapidement. Le ministre a promis qu'elle serait le fruit d'un travail commun avec les organisations représentées au CSE. Affaire à suivre, donc.

## 6) Collège : le rapport du HCE torpillé par la logique budgétaire

Dans son rapport, le Haut Conseil de l'Education appelle de ses vœux la création de « l'école du socle commun », en lieu et place du collège actuel qui, copié sur le lycée, est conçu pour 30% d'une classe d'âge alors qu'il en accueille près de 100%.

Le HCE propose de lier intimement l'école primaire et le collège, dans le socle commun de connaissances et de compétences. Pour le SE-Unsa, cette orientation, est fondamentale si l'on veut enfin en finir avec un collège où ne cessent de s'aggraver les inégalités sociales.

Loin de tergiverser, le HCE dresse un sévère réquisitoire et pointe clairement les responsabilités des acteurs du système éducatif:

- les politiques qui n'ont jamais pris à bras le corps le sort du collège et se sont refusés à y consacrer les investissements suffisants
- le ministère qui ne s'est jamais vraiment mobilisé comme le prouve la nonchalance avec laquelle le socle commun est impulsé
- des organisations syndicales conservatrices arcboutées, sur une conception toujours élitiste du collège…

Pour le SE-Unsa, cette mutation du collège impose un revirement complet de la politique éducative de notre pays. Cela passe par la remise sur pieds de la formation initiale et continue des enseignants, totalement inadaptée à une telle ambition. Cela implique l'arrêt du pilonnage budgétaire que subit le collège. Dans le projet de budget 2011, il paye le plus lourd tribut avec la majorité des 4 800 emplois supprimés, alors qu'il doit accueillir 35.000 élèves supplémentaires.

Pour le SE-Unsa, il est plus que temps d'ouvrir ce débat car la bonne volonté et la conscience professionnelle des enseignants trouvent leurs limites dans un collège en tension, traversé par des injonctions ministérielles contradictoires.

Ce débat devra porter tout autant sur les missions et le service des enseignants que sur les contenus de la formation au collège et sur son organisation. Pour le SE-Unsa, ce rapport tombe à pic : il s'insère pleinement dans la réflexion qu'il a initiée depuis la rentrée, à travers son blog, et qui se poursuivra le 12 janvier 2011 par un colloque.

Mon choix c'est l'Unsa !